

Charte d'engagement du patient BIVOUAC

Je soussigné(e) Madame / Monsieur,

Nom, prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse du domicile :

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ Portable : _____

Email : _____

Nom et coordonnées de mon médecin traitant :

Nom et coordonnées de mon médecin oncologue (cancérologue) :

Je déclare avoir pris connaissance du document d'information sur parcours de soins global après traitement d'un cancer : BIVOUAC (cf. verso).

Fait à : _____

Signature :

Le : _____

**Document à retourner complété et accompagné de la prescription médicale
par courriel à bivouac@dac.alsace,
ou par courrier à DAC Alsace - BP 80469 - 68020 COLMAR Cedex**

Information sur parcours de soins global après traitement d'un cancer : BIVOUAC

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le Gouvernement a fixé comme objectif la mise en place d'un parcours de soins global après le traitement d'un cancer faisant l'objet d'un Arrêté paru le 24 décembre 2020.

Ainsi BIVOUAC est un programme de soins global après le traitement d'un cancer proposé par le DAC Alsace (Dispositif d'Appui à la Coordination).

Ce dispositif propose des bilans et/ou des consultations autour de trois thématiques :

- Le soutien psychologique
- Les conseils diététiques
- L'activité physique adaptée (APA)

Ce programme est gratuit et soumis à prescription médicale de votre généraliste, oncologue ou spécialiste d'organe.

Vous pouvez en bénéficier dans l'année qui suit la fin des traitements de votre cancer (vous y avez également droit en cas de chimiothérapie orale et/ou d'hormonothérapie).

Un bilan et des consultations vous seront proposés auprès d'intervenants partenaires ayant signés une convention au préalable. Vous acceptez d'être mis en relation avec eux et vous vous engagez à vous rendre aux rendez-vous proposés.

La note d'honoraire de la séance sera adressée par le professionnel directement au DAC Alsace, après signature par vos soins (aucun règlement complémentaire ne pourra vous être demandé).

En cas d'empêchement, vous vous engagez à prévenir le professionnel au plus tôt. Vous êtes informé qu'en cas d'absence non excusée à un rendez-vous programmé, la séance pourra être défalquée du quota de séances qui vous a été alloué.

Vous êtes informé du nombre de séances auquel vous avez droit. Il est noté que si vous souhaitez poursuivre les séances au-delà du quota alloué, vous devrez trouver un accord avec le professionnel, hors prise en charge financière par le DAC Alsace.

En cas de non-respect des engagements ou d'un comportement irrespectueux envers le professionnel (absences régulières aux séances programmées, manque de courtoisie...), vos séances pourront être interrompues à l'initiative du DAC Alsace. BIVOUAC s'engage à respecter votre vie privée et le secret des informations médicales, sociales et personnelles vous concernant.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données vous concernant feront l'objet d'un traitement et d'un enregistrement informatiques. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification de ces données ; droit que vous pouvez exercer auprès du DAC Alsace.

Si ces données devaient faire l'objet d'études ou de statistiques et/ou devaient être publiées, votre anonymat serait préservé et toutes les informations recueillies demeureraient confidentielles.

Prescription médicale BIVOUAC

Un parcours de soins global après le traitement d'un cancer.

Ce parcours est à débiter dans l'année qui suit l'arrêt des traitements (à l'exception de la chimiothérapie orale et de l'hormonothérapie).

Patient(e) Madame / Monsieur,

Nom, prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance : _____

Type de cancer :

Traitement(s) effectué(s) :

Date du dernier traitement : _____

Item(s) prescrit(s) :

Conseils diététiques (un bilan de 1h + séances de suivi)

Soutien psychologique (un bilan de 1h + séances de suivi)

Activité physique adaptée (un bilan de 1h)

Identité médecin prescripteur :

Généraliste

Hématologue

Oncologue

Pédiatre

Nom/prénom ou tampon médecin prescripteur

N° RPPS et signature

**Document à retourner complété et accompagné de la charte d'engagement,
par courriel à bivouac@dac.alsace,
ou par courrier à DAC Alsace - BP 80469 - 68020 COLMAR Cedex**

Dans le cadre de votre prise en charge par le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) d'Alsace, cette présente notice d'information a vocation à vous présenter les services proposés, les modalités d'intervention et vous transmettre les informations relatives au traitement de vos données personnelles.

Intervention du DAC Alsace

1. Textes législatifs

La loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, complétée par le décret du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux, a acté la mise en place des DAC sur l'ensemble du territoire français.

2. Missions du DAC Alsace

Le DAC Alsace vient prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés.

Il assure un service polyvalent à tout professionnel qui le sollicite, afin de lui offrir une réponse globale et coordonnée, en concertation avec le médecin traitant (art. D.6327-1 du code de la santé publique) :

- Mission 1 :
Assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels qui comprend notamment l'accueil, l'analyse de la situation de la personne, l'orientation et la mise en relation, l'accès aux ressources spécialisées, le suivi et l'accompagnement renforcé des situations, ainsi que la planification des prises en charge. Cette mission est réalisée en lien avec le médecin traitant (conformément à son rôle en matière de coordination des soins au sens de l'article L162-5-3 du code de la sécurité sociale) et les autres professionnels concernés
- Mission 2 :
Contribuer avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement
- Missions 3 :
Participer à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé mentionnés à l'article L.6327-1 du code de la santé publique.

En plus de ses missions principales, le DAC Alsace propose :

- Des soins de supports pour les patients atteints de cancer (ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades pendant et après la maladie, en association avec les traitements spécifiques)
- Un suivi et sécurisation de la chimiothérapie orale à domicile
- De la surveillance alternée ville/hôpital de certains cancers
- Un parcours de soins global post-cancer 'Bivouac'
- De l'interprétariat téléphonique pour tous les professionnels de santé libéraux.

3. Modalités d'intervention

Le DAC Alsace s'appuie sur les professionnels (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...) qui ont l'habitude de travailler avec vous. Ils continueront à exercer pleinement et en toute indépendance leur activité, et conservent leur responsabilité juridique propre. Le DAC Alsace ne pourra être tenu pour responsable en cas d'inexécution de tâches ou de dysfonctionnement dans leurs pratiques.

L'intervention d'un coordonnateur de parcours du DAC Alsace est un service gratuit pour le patient, le DAC Alsace étant directement financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est.

L'intervention du DAC Alsace prend fin lorsque les ressources ont été mobilisées et que la situation est stable et sécurisée. Le DAC Alsace pourra être à nouveau sollicité si besoin.

4. Consentement à la prise en charge du patient par le DAC Alsace

Conformément à l'article D. 6327-1. alinéa 4 du code de la santé publique, vous êtes, par la présente notice, informé des modalités de prise en charge par le DAC Alsace. Si vous souhaitez vous y opposer, vous devrez en informer le DAC Alsace, en l'indiquant oralement au coordonnateur de parcours en charge de votre dossier ou par tout autre moyen décrit (voir paragraphe « Contacts et informations complémentaires »).

Partage d'informations de santé

Dans le cadre de l'intervention du DAC Alsace, les professionnels qui vous prennent en charge peuvent échanger et partager des informations vous concernant. Le partage est possible entre professionnels faisant partie d'une même équipe de soins. Il est limité aux données à caractère personnel strictement nécessaires à la coordination et la continuité des soins.

Le partage au sein de votre équipe de soins ne nécessite pas de consentement au sens de l'article L1110-4 du Code de la santé publique. Vous pouvez, à tout moment, vous y opposer si tel est votre choix, en l'indiquant oralement au coordonnateur de parcours en charge de votre dossier, ou par tout autre moyen (voir paragraphe « Contacts et informations complémentaires »).

A l'inverse, tout accès par des professionnels hors équipe de soins nécessite votre consentement préalable. Il est possible de le retirer à tout moment en l'indiquant oralement au coordonnateur de parcours en charge de votre dossier, ou par tout autre moyen (voir paragraphe « Contacts et informations complémentaires »).



Si vous vous opposez au partage d'information de santé au sein ou hors équipe de soins, votre prise en charge par le DAC Alsace sera impossible, en application du Code de la santé publique.

Traitement informatisé des données à caractère personnel

Pour partager ces informations, un traitement de données à caractère personnel - notamment de données de santé - est mis en place. Il se justifie par la nécessité d'assurer une bonne prise en charge.

Pour cela, seront recueillies :

- Des données de santé (suivi, diagnostic...)
- Des données d'identification (état civil, adresse mail...)
- Des informations concernant la vie personnelle
- Des informations concernant la vie professionnelle
- Des données économiques et financières

Les données relatives aux patients pris en charge par le DAC Alsace sont informatisées via l'utilisation de l'outil PARCEO. Pour la mise en place de PARCEO, le Groupement d'Intérêt Public Pulsy a fait appel à la société Coexya.

Les données sont traitées en co-responsabilité entre les professionnels de santé et Pulsy.

Seuls les professionnels de santé sont habilités à accéder à vos données personnelles, Coexya n'y ayant accès que pour assurer sa fonction de support informatique. Tous les accès sont tracés et conservés dans une base de données sécurisée.

L'hébergement des données est réalisé par Pulsy : 6 allée de Longchamp - 54600 Villers-lès-Nancy - Téléphone : 0383971370 - SIRET : 13002434200011.

Vous trouverez plus d'information, notamment sur le lieu d'hébergement des données (France), dans les Conditions Générales d'Utilisation disponibles sur le site www.pulsy.fr.

Les données sont conservées pendant la durée de votre suivi et sont supprimées après la décision de fin de prise en charge ou de la dernière action d'un professionnel :

- Dans le cadre de la coordination de proximité : six (6) mois
- Dans le cadre du parcours périnatalité : douze (12) mois
- Dans le cadre du parcours DAC : cinq (5) ans

Conformément aux dispositions de la Loi informatique et liberté de 1978 et du RGPD, vous avez un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité sur les données vous concernant et sur leur traitement. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à votre professionnel de santé selon les modalités précisées ci-dessous ou par mail à l'adresse dpo@pulsy.fr. Vous avez également le droit d'effectuer une réclamation auprès de la CNIL.

Contacts et informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire liée à votre prise en charge ou à la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser :

- Au coordonnateur de parcours qui s'occupe de vous
- Au secrétariat :
 - Par téléphone : 0.367.300.367
 - Par courriel : contact@dac.alsace
 - Par courrier : DAC Alsace - BP80469 – 68020 COLMAR Cedex